CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : 9343-1716 QUÉBEC INC./ PLEX-NORD;

(ci-après l'«Entrepreneur»)

C. :

QUÉBEC TIC INC. ;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET: GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S21-102801-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 17 mai 2022

Timothy Nguyen
Greffier adjoint